

2023/09/06/06

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 JUIN 2023

Date de convocation :
22/05/2023

Convocation affichée le :
22/05/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le
Certifié exécutoire le
Publié ou notifié le
A GOURIN, le.....
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, LE NAOUR Roger.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, LE NAOUR Roger à NÉDÉLEC Rémi.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

6 – CONTRAT MUTUALISE AVEC UNE SOCIETE D'EXPERTISE JURIDIQUE SPV ET ROI MORVAN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat mutualisé pour l'ensemble des communes membres de Roi Morvan Communauté, projet portant sur un service de réponses à toutes questions professionnelles par des juristes spécialisés en droit public.

Le contrat sera porté par RMCom avec refacturation au prorata de la population DGF (dotation globale de fonctionnement).

Il sera mis en place pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, pour un montant total de 13 364 € TTC par an réparti entre les communes membres. La participation de la commune de Gourin s'élèvera à 1 999,92 € TTC.

VU le projet de délibération, le document de présentation du service juridique joints en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE, la mise en place de ce dispositif.

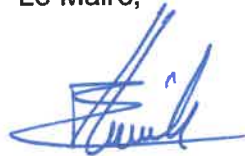
AUTORISE, l'inscription correspondant à la participation de la commune au budget 2023.

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 09 juin 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.